



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue **le mardi 2 avril 2024, à 19 h30** au Centre Communautaire du Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Samantha Hartwell, Alain Villemure, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La conseillère Vanessa Chapman est absente.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 32.

**2. Adoption de l'ordre du jour du 2 avril 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 2 avril 2024
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2024.
4. 1<sup>re</sup> période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
  - 7.1 Ressources humaines
  - 7.2 Sécurité publique
  - 7.3 Travaux publics
  - 7.4 Urbanisme et Développement
  - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Démission - pompiers
  - 8.3 Embauche emploi d'été - saison 2024
  - 8.4 Dépôt des états financiers pour l'exercice 2022
  - 8.5 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
  - 8.6 Renouvellement – communication de masse
  - 8.7 Dépôt de projet pour le Fonds régions et ruralité – volet 2 local
  - 8.8 Achat de douze (12) casques pour le service des incendies de Bury
  - 8.9 Achat d'un détecteur de gaz pour le service des incendies de Bury
  - 8.10 Achat de sondes CO et NO2 – caserne incendie
  - 8.11 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2022
  - 8.12 Contrat 2024 - débroussaillage
  - 8.13 Contrat 2024 pour fauchage des abords de chemins
  - 8.14 Achat de matériaux granulaires – saison 2024
  - 8.15 Personne désignée pour la gestion des cours d'eau
  - 8.16 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Lot 4 773 543 – 786, chemin de Herringville
  - 8.17 Autorisation Marché public
  - 8.18 Précision achat d'équipements – Club de golf Pen-Y-Bryn

2024-04-069



No de résolution  
ou annotation

- 8.19 Rapport annuel 2023 – bibliothèque municipale
- 8.20 Renouvellement d'adhésion - Conseil sport loisirs de l'Estrie pour l'année 2024-2025
- 8.21 Rénovation chalet – Club de golf Pen-Y-Bryn
- 9. Législation
- 10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
- 11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 6 mai 2024, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

- 3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2024.**

2024-04-070

IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Samantha Hartwell  
APPUYÉ PAR Le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2024, tels que déposés.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**4. 1<sup>re</sup> période de questions du public (questions générales)**

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions comme suit :

- Reliée à un remboursement pour le camp de jour en 2023.
- Pourquoi le bilinguisme n'est pas une exigence lors des embauches?
- Concernant les mesures qui seront prises par le conseil par rapport aux drapeaux CSN plantés devant les édifices municipaux.
- Est-ce que le conseil a établi un plan pour les chemins veilleux et Turcotte?
- Est-ce que le contrat des travailleurs est échu?
- Pourquoi est-ce que des travailleurs du MTQ ont effectuer des travaux sur la rue Main?

**5. Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

**6. Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

**7. Rapports des comités**

- 7.1 Administration**
- 7.2 Sécurité publique**
- 7.3 Travaux publics**
- 7.4 Urbanisme et Environnement**
- 7.5 Loisirs, sport et culture**



No de résolution  
ou annotation  
**2024-04-071**

## 8 Affaires nouvelles

### 8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 212 376.04 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 03-2024 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

*Le conseiller Corey Strapps déclare son intérêt et quitte la salle à 20h37*

**2024-04-072**

### 8.2 Démission - pompiers

ATTENDU QUE M. Mathew Maciver et Mme Mélissa Maciver ont soumis verbalement leurs démissions comme pompiers volontaires le 8 mars 2024 ;

ATTENDU QUE M. Corey Strapps a soumis verbalement sa démission comme officier et pompier volontaire le 13 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'accepter les démissions de M. Matthew Maciver, Mme Mélissa Maciver à titre de pompiers volontaires à compter du 8 mars 2024.

D'accepter la démission de M. Corey Strapps à compter du 13 mars 2024 ;

De remercier M. Maciver pour ses dix-sept (17) années de service, Mme Maciver pour ses douze (12) années de service et M. Corey Strapps pour ses Vingt-neuf (29) années de service à la communauté dans le cadre de leur travail comme pompiers durant les années où ils ont occupé ce poste.

D'informer le Syndicat des pompiers volontaires de Bury de ces démissions.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

**2024-04-073**

### 8.3 Embauche emploi d'été - saison 2024

ATTENDU QUE la Municipalité offre des emplois d'été comme préposé au parc, coordonnatrice de camp de jour, animateur du camp de jour ;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait la demande d'une subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada ;

EN CONSÉQUENCE



No de résolution  
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'embaucher un (1) étudiant au poste pour l'entretien du parc, un (1) étudiant au poste d'aide-coordonnatrice et une (1) coordonnatrice de camp de jour, deux (2) étudiant au poste d'animateur du camp de jour, pour la saison 2024.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

*Le conseiller Corey Strapps reprends son siège à 20h39*

2024-04-074

**8.4 Dépôt des états financiers pour l'exercice 2022**

ATTENDU QUE selon les exigences de la Loi, un rapport financier doit être préparé annuellement et expédié au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le Conseil Municipal accepte le rapport financier 2022 tel que préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et en autorise le dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2024-04-075

**8.5 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique**

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.) ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités ;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

LE VOTE EST DEMANDÉ

POUR : 4  
CONTRE : 1

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

#### **8.6 Renouvellement – communication de masse.**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder au renouvellement du contrat pour le système de communication de masse ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

2024-04-076



No de résolution  
ou annotation

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de SOMUM, au montant de 2 862.25 \$, taxes en sus, pour l'année 2024.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.7 Dépôt de projet pour le Fonds régions et ruralité – volet 2 local.**

ATTENDU QUE le comité de développement local recommande les 2 projets ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury dispose d'un montant total de 100 474.57 \$ réservé par la MRC du Haut-Saint-François dans le Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 local pour des projets de développement ;

ATTENDU QUE dans son plan stratégique de développement 2020-2024, la Municipalité de Bury a pour orientation le rehaussement des espaces municipaux dont l'objectif est de maximiser l'utilisation du parc Mémorial ;

ATTENDU QUE le projet vise à promouvoir les producteurs locaux et à la vitalisation du périmètre urbain en attirant de jeunes familles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Bury dépose le projet no 2 pour la construction d'une remise 9' x 21' avec dalle de béton annexée au chapiteau au coût total de 22 238.44 \$, taxes nettes ainsi que des travaux électriques afin d'alimenter les installations du marché public et le chapiteau de façon adéquate en électricité au coût total de 7 716.58 \$, taxes nettes ;

QUE la Municipalité de Bury dépose le projet no 3 d'achat d'équipement de parc afin que les installations soient conformes avec la réglementation en vigueur, tel que balançoires, jeux sur ressort et bordures, au coût total de 19 599.44 \$, taxes nettes ;

QUE la municipalité s'engage à investir 25 % du coût total des 2 projets et souhaite financer 75 % avec le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 local, réservés pour elle à la MRC.

QUE le conseil municipal autorise, Mme Louise Brière, directrice générale/greffière-trésorière et responsable du projet à signer le protocole d'entente de financement.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.8 Achat de douze (12) casques pour le service des incendies de Bury**

ATTENDU QU'afin de répondre aux exigences du schéma de couvertures de risques en incendie douze (12) casques du service incendie de Bury doivent être remplacés en 2024 ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise l'achat de douze (12) casques pour le service incendie, de l'entreprise CSE Incendie et Sécurité inc. au montant de 7 980.00 \$, plus taxes.

QUE la dépense soit affectée au fonds de roulement à raison de 837.80 \$, taxes nettes, sur une période de dix (10) ans, débutant en 2025.

2024-04-077

2024-04-078



No de résolution  
ou annotation

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**2024-04-079**

**8.9 Achat d'un détecteur de gaz pour le service des incendies de Bury**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'achat d'un nouveau détecteur de gaz pour le service des incendies de Bury, afin de remplacer celui qui est maintenant hors fonction ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise l'achat d'un détecteur de gaz pour le service incendie, de l'entreprise CSE Incendie et Sécurité inc. au montant de 7 050.00 \$, plus taxes.

QUE la dépense soit affectée au fonds de roulement à raison de 740.16 \$, taxes nettes, sur une période de dix (10) ans, débutant en 2025.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**2024-04-080**

**8.10 Achat de sondes CO et NO2 – caserne incendie**

ATTENDU QU'afin de répondre aux exigences du schéma de couvertures de risques en incendie, il est nécessaire d'effectuer l'achat de sondes CO et NO2 à la nouvelle caserne incendie ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU D'accepter l'offre présentée par l'entreprise Jonair Inc., au coût de 2 460,00 \$, plus taxes.

QUE la somme soit prise à même la TECQ 2019-2024.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**2024-04-081**

**8.11 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2022**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 456 312 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le montant de la reddition de compte sera mentionné dans les états financiers au 31 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la



No de résolution  
ou annotation

responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.12 Contrat 2024 - débroussaillage**

2024-04-082

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU DE retenir les services de M. Ryan Cork incluant sa machinerie à raison de 225 \$ du kilomètre bilatéral, taxes en sus, pour le débroussaillage des abords de chemins.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.13 Contrat 2024 pour fauchage des abords de chemins**

2024-04-083

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU DE retenir les services de M. Ryan Cork incluant sa machinerie à raison de 50 \$ du kilomètre bilatéral, taxes en sus, pour le fauchage des abords de chemins.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.14 Achat de matériaux granulaires – saison 2024**

2024-04-084

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions à trois propriétaires de gravières pour la fourniture de matériaux granulaires (pierre concassée) 0-3/4 " MG-20B, Sable d'Hiver, 0 - 2 1/2 " et 2 1/2" pour des travaux de rechargement de la couche de roulement et d'accotements sur les chemins de la municipalité ;

ATTENDU QUE les quantités maximales établies tiennent compte de la proximité la plus avantageuse en fonction de la localisation des chemins de la municipalité à réparer ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU D'autoriser l'achat de matériaux granulaires auprès des trois fournisseurs ci-dessous pour le rechargement de chemins comme prévu au budget. Le prix inclut la redevance et le chargement, taxes en sus :

Quantité	Transport et Excavation Stéphane Nadeau		Transport et Excavation Jocelyn Ménard	Excavation Lyndon Betts
	12.50 \$ La tonne métrique (Pit Nadeau)	14.50 \$ La tonne métrique (Pit ABC)	11.30 \$ La tonne métrique	12.50\$ La tonne métrique
2 000 TM	12.50 \$ La tonne métrique (Pit Nadeau)	14.50 \$ La tonne métrique (Pit ABC)	11.30 \$ La tonne métrique	12.50\$ La tonne métrique
5 000 TM	12.50 \$ La tonne métrique (Pit Nadeau)	14.50 \$ La tonne métrique (Pit ABC)	11.30 \$ La tonne métrique	12.50\$ La tonne métrique
0- 2 1/2 "	12.50 \$	15.00 \$	12.25 \$	



No de résolution  
ou annotation

MG -56	La tonne métrique (Pit Nadeau)	La tonne métrique (Pit ABC)	La tonne métrique	
Sable d'Hiver 3000 TM Si mélangé avec notre sel	8.00 \$ La tonne métrique		7.90 \$ La tonne métrique	16.30\$ La tonne métrique
Sable d'Hiver 3000 TM	9.00 \$ La tonne métrique			

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.15 Personne désignée pour la gestion des cours d'eau**

2024-04-085

ATTENDU QU'une entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau est intervenue entre la municipalité et la MRC du Haut-Saint-François conformément à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'aux fins de la réalisation de l'objet de l'entente, la municipalité doit procéder à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi;

ATTENDU QUE cette entente prévoit que la municipalité doit informer la MRC du choix de l'employé ou, selon le cas, de ses employés qui exercent la fonction de personne(s) désignée(s) au sens de l'article 105 de la loi lorsqu'elle procède à une nomination;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Bury nomme Mme Louise Brière directrice générale et greffière-trésorière ainsi que la firme Urbatek sous-contractant comme inspecteur municipal pour exercer les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales tel que prévu dans l'entente relative à la gestion des cours d'eau.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.16 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Lot 4 773 543 – 786, chemin de Herringville**

2024-04-086

ATTENDU QUE M. Raphaël Lapointe désire subdiviser et d'aliéner le lot 4773543 à un lot de 18.56 ha, soit la partie de la terre en culture pour la production fruitière, et à un lot de 70.21 ha, soit la partie qui est destinée à l'érablière et en boisée ;

ATTENDU QUE l'opération cadastrale prévue est conforme au règlement de lotissement ;

ATTENDU QUE le demandeur a deux exploitations agricoles sur cette propriété ;

ATTENDU QUE la partie du lot 4 773 543 conservée par la société d'Agri-gestion Delapointe restera une exploitation ;

ATTENDU QUE l'érablière ne sera pas morcelée ;

ATTENDU QUE le lotissement et la vente n'auront pas ou peu d'impact sur l'agriculture ;



No de résolution  
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU la Municipalité de Bury appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole afin de subdiviser et d'aliéner le lot 4773543 en deux lots avec des superficies de 18.56 ha et 70.21 ha en conservant les deux exploitations agricoles, l'érablière et la production fruitière.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2024-04-087

**8.17 Autorisation Marché public**

ATTENDU QUE la municipalité tiendra un Marché public où il sera permis de consommer des boissons alcoolisées ;

ATTENDU QUE selon l'article 137 du règlement 444-2023 « Règlement général uniformisé sur le territoire de la MRC du HSF abrogeant le règlement 414-2019 et 414-1-2019 » :

*Il est défendu à toute personne de consommer ou d'avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée dans toute place publique de la municipalité, sauf à l'occasion d'une activité spéciale pour laquelle la municipalité a prêté ou loué la place publique ou à l'occasion d'un événement pour lequel un permis d'alcool est délivré par la Régie des permis d'alcool du Québec.*

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise, pour le 27 juillet 2024, de 10 : 00 à 16 : 00, que des boissons alcoolisées soient consommées au parc Mémorial ainsi qu'à l'intérieur du Centre Communautaire Manège Militaire.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2024-04-088

**8.18 Précision achat d'équipements – Club de golf Pen-Y-Bryn**

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté de procéder à l'achat de la totalité des équipements au club de golf Pen-Y-Bryn, résolution numéro 2024-03-059, sans toutefois préciser le montant ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte de procéder à l'achat de la totalité des équipements présentement sur place au club de golf Pen-Y-Bryn, à M. Randy Chapman pour un montant de 7 500 \$.

QUE la somme soit prise à même les revenus supplémentaires de location non prévus au budget 2024.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**



No de résolution  
2024-04-089

**8.19 Rapport annuel 2023 – bibliothèque municipale**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU D'accepter le rapport annuel 2023 des activités de la bibliothèque municipale.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2024-04-090

**8.20 Renouvellement d'adhésion - Conseil sport loisirs de l'Estrie pour l'année 2024-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,  
APPUYÉ PAR La conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'une somme de 100 \$ pour renouveler l'adhésion de la Municipalité de Bury au Conseil sport loisirs de l'Estrie pour l'année 2024-2025.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2024-04-091

**8.21 Rénovation chalet – Club de golf Pen-Y-Bryn**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder au changement des portes et fenêtres au chalet du club de golf Pen-Y-Bryn, afin qu'il soit possible d'utiliser le bâtiment en saison hivernale :

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR La conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte la soumission de Rénov ta maison pour l'achat et l'installation de huit (8) fenêtres et deux (2) portes au club de golf Pen-Y-Bryn, pour un montant de 13 201.57 \$, plus taxes.

QUE la somme soit prise à même la subvention PRABAM.

LE VOTE EST DEMANDÉ

POUR :3  
CONTRE :2

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**



No de résolution  
ou annotation

## 9 Législation

### 10 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes reliées à l'ordre du jour :

- Un citoyen demande des explications pour le numéro 46 de la liste des comptes du mois
- Pourquoi doit-on acheter 12 casques pour le service incendie?
- Qui bénéficiera des rénovations prévues au chalet du golf?

### 11. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 21h20.

**La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 6 mai 2024, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.**

#### Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro : 2024-04-071, 2024-04-076, 2024-04-077, 2024-04-078, 2024-04-079, 2024-04-080, 2024-04-081, 2024-04-082, 2024-04-083, 2024-04-084, 2024-04-088, 2024-04-090, 2024-04-091.

Signé ce 3 avril 2024.

Denis Savage  
Maire

Louise Brière  
Directrice générale et greffière-trésorière

2024-04-092